

Enseignement musical violon (H/F)

Offre n° 0038250704001809

Publiée le 06/08/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE MEYLAN

Avec ses 17 728 habitants, la ville de Meylan est la 5e commune de la métropole grenobloise.

La ville de Meylan est forte de 550 agents qui œuvrent chaque jour pour offrir aux Meylanais(es) l'accès aux 87 équipements communaux ainsi qu'à deux bâtiments d'exception : le Clos des Capucins et le Domaine de Rochasson.

Grâce à ses équipements et ses services municipaux, la ville de Meylan veille à offrir à ses usagers un service public en lien avec ses besoins et ses valeurs.

Site web de l'employeur : <https://www.meylan.fr/>

Lieu de travail : 4, avenue du vercors, Meylan (Isère)

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Enseignement artistique

Grade(s) recherché(s) : Assistant d'enseignement artistique

Métier(s) : [Enseignant ou enseignante artistique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps complet, 20h00 hebdomadaire

Descriptif de l'emploi :

Au sein de la Direction éducation, culture et sport (ECS), le service musique et enseignements artistiques assure le pilotage et la coordination de la Maison de la Musique à Meylan (MMM) dont les objectifs sont les suivants :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Proposer un accompagnement soutenu aux pratiques amateurs et au monde associatif
- Offrir aux Meylanais des saisons musicales diversifiées

La MMM regroupe le Conservatoire à rayonnement communal musique et théâtre, une programmation annuelle ainsi que de multiples associations utilisatrices et partenaires.

Le service musique et enseignements artistiques est composé :

- D'un chef de service (catégorie A)
- D'une équipe d'enseignants de musique et art dramatique (catégorie B)
- D'une équipe d'accueil et de gestion technique (catégorie C)

Missions / conditions d'exercice :

En tant que membre de l'équipe pédagogique du CRC de Meylan, l'enseignant contribue activement à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement et l'application de son règlement des études. Il participe aux temps forts culturels de la commune et au rayonnement du conservatoire, notamment à travers la programmation artistique et les partenariats territoriaux.

Activités principales

- Enseigner sa discipline (enfants et adultes), de l'initiation au 3e cycle, dans un esprit d'ouverture esthétique, pédagogique et transversal, en lien avec le projet pédagogique de l'établissement.
- Assurer la direction d'ensembles instrumentaux, notamment d'orchestres.
- Être force de proposition artistique à travers ses enseignements, en valorisant la diversité des esthétiques musicales : musique ancienne, classique, jazz, musique traditionnelle, contemporaine, actuelle, improvisation et création.
- Organiser le suivi des études, les évaluations et les orientations des élèves.
- Participer activement à la vie pédagogique et artistique de l'établissement (auditions, concerts, examens, projets collectifs...).

Missions complémentaires

- Encadrer des ateliers de pratique collective ou thématique
- Participer à la réflexion pédagogique, artistique et culturelle au sein de l'équipe enseignante.
- Contribuer à la dynamique de réseau avec les établissements d'enseignement artistique de l'agglomération, notamment ceux du bassin de vie meylanais.

Education artistique et culturelle (EAC) vers un public élargi

Objectif : Développer l'accès à la pratique artistique au plus grand nombre en menant des actions en direction des publics non-inscrits au CRC, en lien avec le projet pédagogique de l'établissement, le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et la Charte de l'EAC

- Proposer et animer des actions de médiation artistique et de sensibilisation à la musique, à destination de publics non-inscrits au CRC, en lien avec tous les acteurs du territoire (crèches, accueils de loisirs, structures jeunesse, associations etc.).

- Participer à des projets de démocratisation culturelle, visant à toucher un public plus large et diversifié

Profils recherchés :

SAVOIR : Compétences musicales et artistiques : musicien confirmé avec une pratique artistique active

Rechercher, proposer, concevoir et réaliser des supports pédagogiques

Concevoir des projets, mettre en œuvre de chantiers de création, s'organiser.

SAVOIR ETRE : Posséder des capacités d'écoute et de communication, sens du service public.
Sens de la pédagogie, polyvalence, assiduité, curiosité sur les expressions artistiques diverses,
Savoir travailler en équipe avec les différents partenaires en lien avec les projets du territoire
Ouverture à différentes esthétiques artistiques et à différentes modalités pédagogiques

SAVOIR FAIRE : Prendre en charge autant des cours individuels que des collectifs d'enfants ou adultes,
Proposer et mettre en œuvre des actions de médiation artistique en direction de tous les publics
Savoir rendre des écrits, organiser son temps de travail.
Participer aux moments de concertation du service et aux actions artistiques du territoire

Contact et modalités de candidature

Contact : 0476415900

Informations complémentaires :

Veuillez transmettre votre CV ainsi que la Lettre de motivation au format PDF et intitulé
(nom_prénom_CV et nom_prénom_LM).

Toutes les candidatures sont à adresser à Monsieur le maire de Meylan par mail :
recrutementrh@meylan.fr

Adresse de l'employeur : MAIRIE DE MEYLAN

>4, avenue du vercors
38240 Meylan

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.